



Audit – Bureau de Paris
16 rue de Monceau

75008 Paris

T : +33 (0)1 47 27 70 43

www.bakertilly.fr

FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901
Siège social : 27, rue des Petits Hôtels
75010 PARIS

SIRET : 784 845 026 00045

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

EXPERTISE - AUDIT - CONSEIL

SAS Baker Tilly STREGO exerçant sous le nom commercial de Baker Tilly est membre du réseau mondial Baker Tilly International Ltd., dont les membres sont des entités juridiques séparées et indépendantes.
Siège social : 4 rue Papiou de la Verrie – BP 70948 – 49009 Angers Cedex 01 – R.C.S Angers 063 200 885. Société inscrite à l'ordre des Experts-Comptables de la Région Pays de Loire et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes Ouest Atlantique.



FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE

Association régie par la Loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 27, rue des Petits Hôtels

75010 PARIS

SIRET : 784 845 026 00045

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2023

Aux Adhérents de l'Association **FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE**

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **FEDERATION DES PARCS NATURELS REGIONAUX DE FRANCE** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

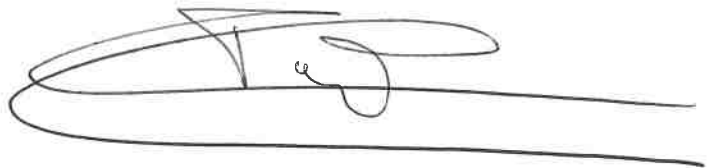
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris le 18 mars 2024

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Brice ROGIR

Bilan actif

	Brut	Amortissements	Net au	Net au
		Dépréciations	31/12/2023	31/12/2022
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, licences, logiciels, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	3 423 543		3 423 543	3 423 543
Installations techniques, matériels et outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles	130 809	96 591	34 218	24 000
Immobilisations corporelles en cours	878 994		878 994	276 684
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	30 910		30 910	30 920
Total I	4 464 255	96 591	4 367 665	3 755 146
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	721 980	195	721 785	675 527
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	68 976		68 976	220 377
Divers				
Valeurs mobilières de placement	-		-	-
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	2 377 488		2 377 488	2 071 069
Charges constatés d'avance	8 630		8 630	16 934
Total II	3 177 074	195	3 176 879	2 983 908
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 641 329	96 786	7 544 543	6 739 055

Legs nets à réaliser :				
acceptés par les organes statutairements compétents				
autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre :				

Bilan passif

	Net au 31/12/2023	Net au 31/12/2022
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie	-	-
Fonds statutaires	-	-
Dotations non consommables	-	-
Autres fonds propres sans droit de reprise	1 406 527	1 145 533
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	-	-
Autres fonds propres avec droit de reprise	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	-	-
Réserves pour projets de l'entité	91 576	91 576
Autres réserves	-	-
Report à nouveau	-	-
Excédent ou déficit de l'exercice	131 037	260 994
SITUATION NETTE	1 629 141	1 498 104
Fonds propres consommables	-	-
Subventions d'investissement	300 000	300 000
Provisions réglementées	-	-
Total I	1 929 141	1 798 104
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	-	-
Fonds dédiés	98 682	69 115
Total II	98 682	69 115
PROVISIONS		
Provisions pour risques	220 725	117 141
Provisions pour charges	270 093	241 033
Total III	490 818	358 174
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 661 768	2 994 262
Emprunts et dettes financières diverses	1 001	791
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 962	395 439
Dettes des legs ou donations	-	-
Dettes fiscales et sociales	439 556	417 821
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	0	0
Autres dettes	21 902	17 081
Instruments de trésorerie	0	0
Produits constatés d'avance	590 714	688 268
Total IV (1)	5 025 903	4 513 662
Ecarts de conversion passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	7 544 543	6 739 055
(1) Dont à plus d'un an (a)	3 489 477	2 867 177
Dont à moins d'un an (a)	1 536 426	1 646 455
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	1 227 910	1 192 605
Ventes de biens et de services	48 177	6 895
Ventes de biens	285	360
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	47 892	6 535
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs	1 955 489	1 783 519
Concours publics et subventions d'exploitation	1 789 469	1 584 401
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	-	-
Ressources liées à la générosité du public		
Dont Dons manuels	10 400	19 600
Dont Mécénats	-	-
Dont Legs, donations et assurances-vie	-	-
Contributions financières	155 620	179 518
Reprises sur amort., dépréciations, provisions et transferts de charges	290 108	349 526
Utilisation des fonds dédiés	69 115	109 740
Autres produits	3 911	11 733
Total I	3 594 711	3 454 017
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	-	-
Variation des stocks	-	-
Autres achats et charges externes	1 163 209	1 205 757
Aides financières	10 400	20 100
Impôts, taxes et versements assimilés	117 912	108 984
Salaires et traitements	1 175 721	1 104 317
Charges sociales	491 399	460 685
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 734	15 658
Dotations aux provisions	142 105	82 136
Reports en fonds dédiés	98 682	68 665
Autres charges	209 998	201 658
Total II	3 422 159	3 267 961
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	172 552	186 057
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	-	-
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	8 813	2 364
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	-
Différences positives de change	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total III	8 813	2 364
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	-	-
Intérêts et charges assimilées	27 860	22 691
Différences négatives de change	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Total IV	27 860	22 691
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	- 19 048	- 20 327
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	153 504	165 730

u

Compte de résultat

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	-	20 000
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	-	120 000
Total V	-	140 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	20 084	35 537
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	937	8 662
Total VI	21 021	44 199
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	- 21 021	95 801
Participation des salariés aux résultats (VII)	-	-
Impôts sur les bénéfices (VIII)	1 446	537
Total des produits (I+III+V+IX)	3 603 523	3 596 382
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII+X)	3 472 486	3 335 388
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	131 037	260 994
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	-	-
Prestations en nature		
Bénévolat		-
TOTAL	-	-
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	-	-
Personnel bénévole	-	-
TOTAL	-	-

Présentation de l'entité

Description de l'objet social

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France est une association loi 1901. Conformément à l'article L.333-4 du Code de l'environnement, elle a vocation à représenter l'ensemble des Parcs naturels régionaux. Elle assure l'animation et la coordination technique du réseau des Parcs naturels régionaux, la valorisation de leurs actions et leur représentation aux niveaux national et international. Elle est consultée dans le cadre des procédures de classement ou de renouvellement de classement des Parcs naturels régionaux, dans des conditions fixées par décret. Elle assure un rôle de conseil auprès des syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des Parcs naturels régionaux pour la mise en œuvre de leurs missions.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La Fédération représente les intérêts communs des Parcs naturels régionaux de France. Son action se déploie au plan national et international.

- *Promotion de l'action des Parcs, représentation de leurs intérêts collectifs auprès des grands acteurs nationaux et négociation en leur nom ;*

- *Inscription des Parcs dans les politiques européennes, représentation et promotion des Parcs dans les instances internationales ;*

- *Capitalisation des actions et méthodes des Parcs ;*

- *Animation de la réflexion au sein du réseau des Parcs, valorisation des effets des actions, transfert de l'expertise et professionnalisation des démarches d'innovation ;*

- *Assistance des organismes de gestion des Parcs ;*

- *Gestion, sur délégation du ministère en charge de l'environnement, des marques générales « Parc naturel régional », « Parcs naturels régionaux de France », et « Valeurs Parc naturel régional ».*

Moyens mis en œuvre

La Fédération des Parcs naturels régionaux met en place les moyens permettant la réalisation de son objet, et notamment les publications, les expositions, sites et outils web, l'organisation de rencontres, colloques, stages de formation, missions d'expertise, voyages d'études, etc.

Son action s'appuie sur les travaux de Commissions, d'un Conseil d'orientation de recherche et de prospective (CORP).

Plus généralement la Fédération peut procéder à toutes opérations de quelque nature qu'elles soient se rattachant directement ou indirectement à son objet et de nature à favoriser celui-ci. A ce titre, la Fédération peut réaliser, directement ou indirectement, toute activité à caractère mobilier ou immobilier de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

Au plan financier, son activité s'appuie sur des cotisations auprès de ses membres, des subventions diverses, des conventions avec des organismes publics ou privés, des emprunts.

Elle est également dotée d'une équipe salariée chargée de mettre en œuvre le programme d'activité.

Faits caractéristiques d'importance significative

Faits caractéristiques de l'exercice

Réhabilitation locaux

La Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France a poursuivi en 2023 les travaux de réhabilitation intérieure sur les locaux situés au 27 rue des Petits Hôtels 75010 Paris, acquis en 2021. Le solde du prêt auprès du Crédit coopératif pour conduire ces travaux d'un montant de 1 007 000 € a été entièrement libéré sur l'exercice 2023.

L'équipe technique a occupé les espaces dédiés aux bureaux à compter de novembre 2023. Il est prévu que les travaux soient totalement terminés au cours de l'exercice 2024, notamment pour ce qui concerne la salle de réunion

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements postérieurs à la clôture de l'exercice à signaler.

n

Règles et méthodes comptables

Désignation : FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS RÉGIONAUX DE FRANCE

Le total du bilan au 31/12/2023 est de 7.544.543 euros et le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 131.037 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2018-06 de l'ANC relatifs aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, et ANC 2014-03 du plan comptable général

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Logiciels :	3 ans
* Agencements :	10 ans
* Matériel de bureau :	5 ans
* Matériel informatique :	4 ans
* Mobilier :	10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provision pour risques

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'association à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiées, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Changement de méthode comptable

les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association. En 2023, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a versé une indemnité de 20 K€ au fournisseur du photocopieur suite à une dégradation comise lors d'une effraction dans nos locaux.

Rémunération du Président

Le président de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, Monsieur Mickael WEBER, est rémunéré depuis l'exercice 2017, au titre de l'article 267-7-1°-d du Code Général des Impôts. La rémunération brute allouée au titre de l'exercice 2023 s'élève à 30 987,80 €.

Réserve pour projets associatifs

La réserve pour projets associatifs est portée à 91.576 €, affectée à :

- la mise en place de la stratégie nationale tourisme;
- le renforcement du lobbying parlementaire;
- la consolidation du programme d'activité en cas de désengagement de certains financeurs.

Engagements de retraite - Indemnité de fin de carrière

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Le montant provisionné dans les comptes de l'association au titre des engagements pour départ à la retraite d'élève à la clôture de l'exercice à 270 093 €. Les hypothèses retenues pour l'évaluation de

- calcul basé sur le salaire en fin de carrière ;
- calcul retenant les droits accumulés en fin de carrière, méthode rétrospective proprotratisée sur l'ancienneté;
- la quotité de droits cumulés en fin de carrière est basé sur la convention collective ;
- départ volontaire ou à l'initiative du salarié ;
- Taux d'actualisation retenu : 3 % ;
- Taux moyen de charges sociales : 55 % ;
- Taux moyen d'augmentation des salaires : 1,5 % ;
- Taux de rotation faible pour le personnel de 40 ans et plus.

Informations sur les contributions volontaires en nature

L'association ne bénéficie d'aucunes contributions volontaires en nature, c'est pourquoi les montants mentionnés au pied du compte de résultat sont nuls.



Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels				0
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	3 423 543			3 423 543
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique mobilier	110 156	23 889	3 236	130 809
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	276 684	602 310		878 994
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	3 810 383	626 199	3 236	4 433 346
Biens reçus par legs ou donations destinés à être c	0	0	0	0
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				0
- Prêts et autres immobilisations financières	30 920	290	300	30 910
Immobilisations financières	30 920	290	300	30 910
ACTIF IMMOBILISE	3 841 303	626 489	3 536	4 464 256

Notes sur le bilan

Amortissement des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais établissement, recherche et développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions brevets licences marques logiciels				0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	0
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol autrui				
- Installations générales, agencements aménag. const.				
- Installations techniques, matériel et outillage				
- Installations générales, agencements aménag. divers				0
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	86 156	13 670	3 236	96 591
- Emballages récupérables et divers				0
Immobilisations corporelles	86 156	13 670	3 236	96 591
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	86 156	13 670	3 236	96 591

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 947.591 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	30 910		30 910
Créances de l'actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés	721 980	721 980	
Créances reçues par legs ou donations			
Autres	68 976	68 976	
Charges constatées d'avance	8 630	8 630	
Total	830 495	799 585	30 910

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Produits à recevoir

	Montant
Créances clients et comptes rattachés - produits à recevoir	
Personnel - produits à recevoir	
Charges sociales - produit à recevoir	
Impôts et taxes - produits à recevoir	
Divers - produits à recevoir	696
Disponibilités - produits à recevoir	
Total	696

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	1 145 533		260 994		1 406 527
Fonds propres avec droit de reprise	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserves	91 576				91 576
Report à nouveau	0				0
Excédent ou déficit de l'exercice	260 994		131 037	260 994	131 037
Situation nette	1 498 103	0	392 031	260 994	1 629 140
Fonds propres consommables					0
Subventions d'investissement	300 000				300 000
Provisions réglementées					0
TOTAL	1 798 103	0	392 031	260 994	1 929 140

Notes sur le bilan

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					0
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Perte de change					
Charges sur legs ou donations					
Pensions et obligations similaires	241 033	29 061			270 093
Restructurations					
Impôts					
Charges à répartir sur plusieurs exercices					
Autres provisions pour risques et charges	117 141	113 045	3 963	5 498	220 725
TOTAL	358 174	142 105	3 963	5 498	490 818
Répartition des dotations et reprises :					
Exploitation		142 105	3 963	5 498	
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Fonds dédiés et reportés

Tableau de variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subvention d'exploitation	69 115	98 598,92	69 115,00	0,00	0,00	98 598,92	0
MCC formation inventaire patrimoine		7 000,00				7 000,00	
MTECT opération restant à réaliser actes séminaire terre, fiches expériences		14 550,00				14 550,00	
ANCT temps de travail et frais de structure B Galant annuaire		12 060,00				12 060,00	
MTECT Opération restant à réaliser études label + frais de déplacement PM		6 700,00				6 700,00	
ANCT temps de travail et frais de structure B Galant annuaire		6 500,00				6 500,00	
MCC séminaire Roseau avril 2024		5 250,00				5 250,00	
FCEN temps de travail label bas carbone		5 035,00				5 035,00	
MCC création musicale		5 000,00				5 000,00	
MCC Achat livre casterman		4 000,00				4 000,00	

FEDERATION DES PARCS NATURELS
REGIONAUX DE FRANCE

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursem ents		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
RTE Appuis defis famille		3 342,00				3 342,00	
CDC 3 Synthèses webinaires		3 000,00				3 000,00	
MTECT opérations restant à réaliser : fiche label national		2 666,00				2 666,00	
MCC actes séminaire valorisation		2 600,00				2 600,00	
MCC temps de travail Arnaud Berat		2 421,92				2 421,92	
EDF enquête indicateurs		2 000,00				2 000,00	
CDC webinaires eau		2 000,00				2 000,00	
CDC note d'orientation bois énergie		2 000,00				2 000,00	
MCC Actes séminaire éducation culture		2 000,00				2 000,00	
MCC fiches roeau pour séminaire matériaux biosourcés avril 2024		1 700,00				1 700,00	
MCC Guide		1 500,00				1 500,00	
MCC frais de mission A Berat pour formation		1 209,00				1 209,00	
ENEDIS frais de mission P. Moutet		1 200,00				1 200,00	
MTECT nouveau label écoquartier		1 065,00				1 065,00	
GRT GAZ film		1 000,00				1 000,00	
GRT GAZ note méthanisation		1 000,00				1 000,00	
EDF valorisation graphique stage précarité énergétique		1 000,00				1 000,00	

ENEDIS frais de déplacements		800,00				800,00	
CDC webinaires	3 500		3 500			0,00	
MCC séminaire roseau	1 700		1 700			0,00	
ANCT 4 bourses ateliers hors les murs	4 000		4 000			0,00	
MTE écoquartiers	1 065		1 065			0,00	
EDF Stage 6 mois	4 500		4 500			0,00	
EDF 1 webinaire	1 000		1 000			0,00	
ENEDIS 1 webinaire	1 000		1 000			0,00	
CDC 1 webinaire adaptation	1 000		1 000			0,00	
EDF 1 webinaire carbone	1 000		1 000			0,00	
EDF étude syndicats d'énergie	9 000		9 000			0,00	
EDF indicateurs enquête	2 000		2 000			0,00	
EDF frais de réunion	500		500			0,00	

FEDERATION DES PARCS NATURELS
REGIONAUX DE FRANCE

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursem ents		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
MCC Création musicale intervenants artistique et technique	10 000		10 000			0	
MCC partenariat IREST	11 000		11 000			0	
MCC actes séminaire éducation et culture	2 500		2 500			0	
MCC décalage date valorisation plus actes	9 200		9 200			0	
MCC prestations d'actes plus contenu	2 000		2 000			0	
MCC Déplacements	3 250		3 250			0	
CDC prix Lauréat 2022	450		450			0	
CDC Prix innover à la campagne	450		450			0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	
	0					0	

FEDERATION DES PARCS NATURELS
REGIONAUX DE FRANCE

Tableau de variation des fonds dédiés (suite)

Variation des fonds dédiés issue de	Montant global à l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Contributions financières d'autres organismes	0	0	0	0	0	0	0
Projet ou catégorie de projet A						0	
Projet ou catégorie de projet B						0	
...						0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	0	0	0	0
Projet ou catégorie de projet A						0	
Projet ou catégorie de projet B						0	
...						0	
TOTAL	69 115	98 599	69 115	0	0	98 599	0

La partie des ressources (dons, subventions, etc.) dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 001			
- à plus de 1 an à l'origine	3 661 768	172 390	882 549	2 606 828
Emprunt et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	310 962	310 962		
Dettes des legs et donations				
Dettes fiscales et sociales	439 556	439 556		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	21 902	21 902		
Produits constatés d'avance	590 714	590 714		
TOTAL	5 025 903	1 535 524	882 549	2 606 828
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	823 936			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	156 430			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Factures non parvenues	112 116
Personnel - congés à payer	126 109
Personnel - autres charges à payer	102 039
Charges s/provision congés à payer	123 873
Organismes sociaux à payer	
Etat charges a payer	
Autres charges à payer	1001,45
Total	465 138

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	8 630		
Total	8 630		0

Produits constatés d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Produits constatés d'avance	590 714		
Total	590 714		0

Détail des produits constatés d'avance:

- EVA Logiciel	60 740
- Marque	37 039
- Action Outdoorvision	16 000
- Subventions publiques 2023	431 935
- Contributions financières 2023	45 000
TOTAL	590 714

n

Notes sur le compte de résultat

Concours publics et subventions par nature et par catégories d'autorités administratives

Autorités administratives	Nature du concours ou de la subvention octroyés		
	Subventions d'exploitation	Concours Publics	Suventions d'exploitation
Etat	1 789 469		
Collectivités territoriales			
TOTAL	1 789 469	-	-
	0	0	0